



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93420340.7**

(51) Int. Cl.⁵ : **B42D 15/02, B42D 15/04, B65D 73/00**

(22) Date de dépôt : **12.08.93**

(30) Priorité : **21.08.92 FR 9210389**
21.08.92 FR 9210390

(72) Inventeur : **Gay, Jean-François**
Chalet Les Carlines, Dessy
F-74440 Mieussy (FR)

(43) Date de publication de la demande :
09.03.94 Bulletin 94/10

(74) Mandataire : **Gasquet, Denis**
CABINET GASQUET, Les Pléiades, Park-Nord
Annecy
F-74370 Metz Tassy (FR)

(84) Etats contractants désignés :
CH DE ES FR GB IT LI

(71) Demandeur : **Gay, Jean-François**
Chalet Les Carlines, Dessy
F-74440 Mieussy (FR)

(54) **Carte support d'épinglette.**

(57) Carte support pour épinglette comprenant une plaquette (1), au moins un pic (2) et un moyen de fixation de ce pic (2) tel qu'un clip ou similaire, caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille d'encastrement (21), d'épaisseur sensiblement égale à celle de la plaquette et comprenant une ouverture d'encastrement (11) conforme au contour de la plaquette (1), et une feuille d'accrochage solidaire de la feuille d'encastrement (21) respectivement et qui comprend au moins une ouverture laissant passage audit au moins pic, ladite feuille d'accrochage étant disposée entre la plaquette (1) et le moyen de fixation, ladite ouverture d'encastrement (11) étant destinée à recevoir ladite plaquette de l'épinglette (1).

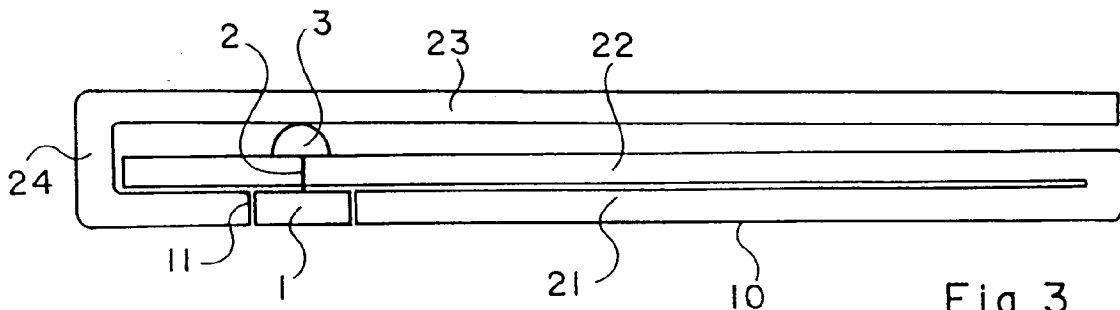


Fig 3

Dans l'industrie actuelle des objets promotionnels et de souvenir, les épinglettes se sont considérablement développées.

Bien souvent aujourd'hui, la distribution de plaquettes par une entreprise ou l'envoi de cartes postales par un touriste est complété ou remplacé par la distribution ou l'envoi d'épinglettes.

En outre, la destination de l'épinglette a été modifiée au cours du temps. Initialement, elle était destinée à être épinglée à un vêtement en lieu et place d'un insigne ou autre broche. Aujourd'hui, elle devient principalement un objet de collection que son acquéreur souhaite pouvoir présenter agréablement.

Une limitation à l'envoi d'épinglettes est que, si celles-ci sont envoyées dans une enveloppe, directement ou simplement agrafées à une feuille de papier ou de carton, les parties en relief de cette épinglette tendent à déchirer l'enveloppe ou tout au moins à se voir à travers celle-ci et les vols se sont avérés fréquents.

Ainsi, les expéditeurs d'épinglettes sont amenés à les expédier dans un paquet ce qui est relativement peu commode par exemple pour un touriste non équipé qui du coup hésitera à en faire l'acquisition puis l'expédition.

Ainsi, un objet de la présente invention est de prévoir un porte-épinglette qui permette son exposition de façon particulièrement commode et agréable à l'oeil et qui sécurise son expédition.

Un autre objet de la présente invention est de prévoir un tel support/protecteur d'épinglette qui soit particulièrement simple à fabriquer et donc peu coûteux.

Ainsi la carte support d'épinglette comprenant une plaquette, au moins un pic et un moyen de fixation de ce pic, est selon l'invention, caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille d'encastrement d'épaisseur sensiblement égale à celle de la plaquette et qui comprend une ouverture d'encastrement conforme au contour de la plaquette, et une feuille d'accrochage solidaire de la feuille d'encastrement et qui comprend au moins une ouverture laissant passage audit au moins un pic, ladite feuille d'accrochage étant disposée entre la plaquette et le moyen de fixation, tandis que l'ouverture d'encastrement est destinée à recevoir la plaquette..

Selon un des mode de réalisation, la carte comprend une plaque support munie d'une ouverture propre à contenir le clip ou l'épinglette, l'épaisseur de ladite plaque support étant sensiblement égale à l'épaisseur dudit clip.

Selon une autre variante la carte comprend au moins deux volets, reliés par une bande d'écartement dont la longueur est au moins égale à l'épaisseur du clip.. tandis que dans une réalisation préférée, elle comprend une feuille à trois volets d'épaisseur sensiblement égale à celle de ladite plaquette, un premier volet latéral étant replié derrière un volet central, un deuxième volet latéral étant replié derrière le premier

volet latéral, le volet central constituant la feuille d'encastrement et comprenant une ouverture conforme au contour de ladite plaquette, le premier volet latéral comprenant au moins une ouverture laissant passage audit au moins un pic. Ledit premier volet latéral étant collé au dos du volet central.. Ledit volet central et le deuxième volet latéral comprenant entre eux deux lignes de pliage séparées par une bande de largeur sensiblement égale à la hauteur perpendiculairement à la plaquette entre la face arrière de cette plaquette et l'extrémité du clip.

Selon une caractéristique complémentaire, la face avant de la feuille d'encastrement porte un motif imprimé.

Selon une autre caractéristique complémentaire, la feuille d'encastrement est en papier fort ou en carton.

Ainsi, grace à la carte de l'invention, l'épinglette ne déborde pas de son support par sa face avant et son débordement vers la face arrière est masqué par le volet arrière du support, et notamment par la bande de raccordement.

La présence dans une enveloppe d'une épinglette placée dans un support selon l'invention n'est donc pas facilement détectable, et les risques de vol sont ainsi considérablement réduits.

Par ailleurs, grace à son encastrement dans l'ouverture de forme correspondante, l'épinglette est toujours dans une position définie et sa plaquette conserve toujours sa bonne orientation.

Ces objets, caractéristiques et avantages ainsi que d'autres de la présente invention seront exposés en détail dans la description suivante de modes de réalisation particuliers faite en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

la figure 1A représente une vue de face d'une épinglette ;

la figure 1B représente de façon exposée une vue de côté d'une épinglette et de son bouton de fixation ;

la figure 1C représente une vue de côté d'une épinglette assemblée à son bouton de fixation ;

la figure 2 représente une vue de face d'une carte selon la présente invention ;

les figures 3 à 6 illustrent un premier mode de réalisation d'une carte selon l'invention ;

la figure 3 représente une vue en coupe schématique selon III-III ou la figure 2 ;

la figure 4 représente un flan à partir duquel est formée une carte selon la présente invention ;

les figures 5 et 6 représentent des cartes selon la présente invention en situation d'exposition ;

les figures 7 et 8 illustrent un deuxième mode de réalisation d'une carte selon l'invention ;

la figure 7 représente une vue de dessus partielle en coupe prise au niveau de la ligne III-III de la figure 2 ;

la figure 8 représente une vue de dessus en cou-

pe selon la ligne III-III de la figure 2;

la figure 9 est une vue similaire aux figures 3 et 8 montrant une variante d'exécution;

On va d'abord fixer la terminologie utilisée pour désigner des éléments d'une épinglette en relation avec les figures 1A, 1B et 1C qui sont respectivement une vue de face, une vue de côté explosée et une vue de côté assemblée d'une épinglette.

Une épinglette comprend une plaquette 1, généralement en métal émaillé. Mais elle peut aussi être en un autre matériau, par exemple en métal ou en métal précieux filigrané ou gravé pour correspondre à un motif et/ou à des lettres choisies. On a représenté à titre non-limitatif un exemple de forme dans la vue de face de la figure 1A pour souligner que les plaquettes d'épinglettes ont souvent des contours variés, correspondant par exemple au contour d'un objet, d'un paysage, d'un personnage ou autre dessin. Pour sa fixation, une épinglette comprend généralement une tige (2) montée perpendiculairement à la plaquette (1), soudée par une de ses extrémités à la plaquette et pointue à son autre extrémité. Divers clips ou boutons (3) ont été développés pour y engager la pointe de la tige (ou pic) (2) et y rester bloqués. Ces clips ou boutons sont généralement munis de divers moyens de déblocage connus en eux-mêmes. Ainsi, comme le représente la figure 1C, on peut piquer le pic (2) dans un support (4) par exemple un tissu, et bloquer l'épinglette, la face arrière de la plaquette étant appliquée contre le tissu et le bouton venant éviter un glissement du pic.

Cette description d'une épinglette faite en relation avec les figures 1A, 1B et 1C est très sommaire. La présente invention décrite ci-après s'applique à d'autres types d'épinglettes, par exemple des épinglettes à plusieurs pics, et à divers types de clip. Elle s'applique également à des insignes fixables par des agrafes classiques.

La figure 2 représente la structure d'ensemble d'un support d'épinglette selon la présente invention, en vue de face. Le support est une carte (10) en papier fort ou carton munie d'une encoche ou découpe (11) de forme complémentaire au contour de la plaquette d'épinglette que l'on veut y insérer. Cette carte comprend au moins une zone imprimée (12). La zone imprimée peut porter un texte support publicitaire ou correspondre à une carte postale ou à un dessin complémentaire de l'épinglette. Par exemple, on pourra associer une image correspondant à une photo de montagne à une épinglette portant le nom et le symbole d'une station de sport d'hiver. On pourra également prévoir une carte postale représentant la photo d'un lieu et une épinglette soulignant une activité possible dans ce lieu. Ainsi, sur une image ou une photo d'une station de sport d'hiver, on prévoira de placer l'une ou l'autre des diverses épinglettes correspondant aux diverses activités sportives dans cette station.

Dans la suite de la description, on mentionnera toujours une carte comprenant une seule encoche de placement d'épinglette. Il sera clair que selon la présente invention on pourra placer plusieurs épinglettes sur une même carte.

Les figures 3 à 6 illustrent le premier mode de réalisation selon lequel la feuille d'encastrement comprenant une ouverture (11) dont le contour est de forme complémentaire à celle de la plaquette (1) de l'épinglette est constitué par le volet central (21) d'une feuille à trois volets (21, 22, 23), tandis que la feuille d'accrochage est constituée par le premier volet latéral (22) de ladite feuille à trois volets.

La figure 3 illustre une vue de dessus en coupe selon la ligne III-III de la figure 2 de la carte selon l'invention dans laquelle est placée une épinglette. La carte est formée à partir d'une feuille à trois volets : un volet central (21), un premier volet latéral (22) et un deuxième volet latéral (23). L'épaisseur de la feuille est choisie pour être sensiblement égale à l'épaisseur de la plaquette 1 d'une épinglette.

Le volet central (21) est muni, comme cela a été indiqué précédemment, d'une ouverture (11) propre à insérer la plaquette (1). La face avant (10) du volet central correspond à la face avant de la carte visible en figure 2.

Le premier volet latéral (22) est préalablement muni d'une ouverture (25) (voir figure 4) correspondant au pic (2). Cette ouverture est positionnée pour que, quand le volet (22) est replié de la façon indiquée en figure 3, elle se trouve exactement à la position où sera placé le pic quand on insère l'épinglette dans l'encoche (11). Le volet (22) sera habituellement collé sur la face arrière du volet central (21).

Le deuxième volet latéral (23) a une fonction de couverture arrière et vient se replier pour appuyer contre le bouton (23) de façon à masquer ce bouton et le rendre invisible. De préférence, le pliage reliant le volet (21) au volet (23) est un pliage double propre à laisser une bande d'écartement (24) entre les volets (21) et (23), comme cela est représenté en figure 3.

En pratique, l'épaisseur de la feuille à partir de laquelle est obtenu le pliage illustré en figure 3 est de l'ordre de 1,5 à 2 mm, ce qui correspond à l'épaisseur usuelle d'une plaquette d'épinglette, et à la longueur de tige restant libre entre un bouton (3) mis en position et la face arrière de la plaquette (1). Ainsi, l'épinglette est solidement maintenue, avec sa face avant (supposée plane ici mais qui peut présenter un relief) sensiblement dans le plan de la face avant du volet (21).

L'ensemble peut être utilisé comme carte postale en ménageant un espace propre à l'écriture sur l'une des faces en regard des volets (22) et (23) dans la position illustrée en figure 3. Ainsi, la carte support selon la présente invention peut servir tour à tour et conjointement de carte postale ou carte de vœux, de présentoir d'épinglette, et de système d'expédition d'épinglette protégeant cette épinglette contre des

agressions extérieures et/ou des vols.

La figure 4 représente la feuille de la figure 3 avant pliage. On y retrouve l'ouverture (11) dans le volet (21) ayant une découpe conforme à celle de la plaquette d'épinglette, cette découpe étant par exemple réalisée par emboutissage ou au laser et une ouverture (25) dans le volet (22) propre à laisser passer le pic de l'épinglette que l'on souhaite positionner.

Comme cela a déjà été indiqué précédemment, on pourra prévoir plusieurs encoches de positionnement de plaquette d'épinglette dans le volet central (21) et bien entendu plusieurs trous (25) correspondants dans le volet (22). On pourra également prévoir, en association avec chaque encoche (11), plusieurs trous (25) si l'épinglette présente un mode de fixation à plusieurs tiges ou pics.

Les figures 5 et 6 illustrent l'utilisation d'une carte selon la présente invention comme présentoir, de la même façon que l'on expose souvent des cartes de voeux.

Les figures 7 et 8 illustrent un deuxième mode de réalisation selon lequel la feuille d'encastrement comprenant une ouverture (11) dont le contour est de forme complémentaire à celle de la plaquette (1) de l'épinglette est constitué par une feuille (210) de papier fort, alors que la feuille d'accrochage est constituée par une feuille intermédiaire mince (240).

Ainsi la figure 7 représente une vue de dessus partielle en coupe selon la ligne III-III de la figure 2 d'une carte selon la présente invention dans laquelle est placée une épinglette. Cette carte comprend une plaque d'appui (20) sur laquelle est collée une feuille (210) de papier fort, de carton ou similaire. La plaque (20) comprend une ouverture (220) propre à contenir le clip ou bouton (3). L'ouverture (220) est de dimension suffisante pour que, de l'arrière (du dessus dans la figure), on puisse saisir avec les doigts le clip et éventuellement presser des lamelles de déblocage (5) dont de nombreux clips de ce type sont munis. Dans la figure, on a représenté un chanfreinage de la partie extérieure de la plaque (20) mais d'autres dispositions pourront être adoptées, par exemple une forme oblongue de l'ouverture (220).

La feuille (210) est appliquée, par exemple par collage, sur la plaque (20) et a une épaisseur qui correspond sensiblement à l'épaisseur de la plaquette (1) de sorte que, quand la plaquette (1) est mise en place de façon illustrée dans l'ouverture (11), elle ne déborde pas par rapport à la face avant de la feuille (210).

Entre la plaque (20) et la feuille (210) au moins au niveau de l'ouverture (220), est disposée une feuille intermédiaire mince, par exemple une feuille de papier adhésif simple ou double face (240) qui masque cette ouverture. Cette feuille peut recouvrir seulement les bords de l'ouverture (220) ou s'étendre sur toute la face avant de la plaque (20). Ainsi, quand la plaquette et son pic sont mis en place dans les ouvertures (11)

et (220) et que le clip est monté sur le pic, la feuille (240) empêche le clip de l'épinglette de ressortir du côté de la face avant. On pourra choisir pour la feuille (240) un matériau relativement dur à percer auquel cas il sera préalablement muni d'un trou (25) de passage pour le pic (2).

On a ainsi réalisé une carte postale porte-épinglette d'une épaisseur (somme des épaisseurs de la plaque et de la feuille) correspondant à la hauteur hors tout de l'épinglette, de l'ordre de 6 à 12 mm. L'épaisseur de la feuille (210) est de l'ordre de 1,5 à 2 mm, ce qui correspond à l'épaisseur usuelle d'une plaquette d'épinglette. L'épinglette est solidement maintenue, sa face avant (supposée plane ici mais qui peut présenter un relief) étant sensiblement dans le plan de la face avant de la feuille (210). Il n'est alors pas possible de détecter par palpation qu'une épinglette est en place.

Une plaque du type de celle de la figure 7 peut être maintenue en place posée à plat, ou sur l'un de ses bords. Si on le souhaite, pour améliorer la stabilité et réaliser une carte du type carte de voeux à deux volets, on pourra utiliser la structure représentée en figure 8 dans laquelle la feuille (210) est repliée pour former un deuxième volet (27). Ce deuxième volet ne sera pas collé sur la face arrière de la plaquette pour pouvoir être ouvert et permettre le désengagement du clip de l'épinglette et l'enlèvement de celle-ci.

L'ensemble peut être utilisé comme carte postale en ménageant un espace propre à l'écriture sur la face arrière de la plaque (20) ou sur l'une des faces du volet (27).

Ainsi la carte selon la présente invention peut servir tour à tour et conjointement de carte postale ou carte de voeux, de présentoir d'épinglette, et de système d'expédition d'épinglette protégeant cette épinglette contre des agressions extérieures et/ou des vols.

Comme cela a déjà été indiqué précédemment, on pourra prévoir plusieurs encoches de positionnement d'épinglette dans la carte décrite.

La figure 9 est une illustration d'une variante d'exécution selon laquelle la feuille d'encastrement de la plaquette (1) de l'épinglette est une plaque indispensable (211) comprenant une découpe ou ouverture (11) de forme et de dimension complémentaires à celles de la plaquette (1) de l'épinglette, tandis que la feuille d'accrochage (211) destinée à recevoir le pic (2) est une feuille à deux volets (221, 222). Ladite feuille d'accrochage (221) étant collée sur la feuille d'accrochage (211), tandis qu'une bande d'écartement (24) est prévue entre le volet (222) et le volet (221). Ladite bande d'écartement (24) ayant au moins une largeur (1) supérieure à l'épaisseur (e) du bouton (3). Il va de soi que la feuille d'encastrement (10) peut avoir des dimensions périphériques différentes de celles de la feuille d'accrochage (221). Ainsi la feuille d'encastrement peut être plus petite que la feuille

d'accrochage et inversement, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

La présente invention est bien entendu susceptible de nombreuses variantes et modifications, tant en ce qui concerne le matériau à partir duquel est réalisée la feuille de la carte, les façons de réaliser les lignes de pliage et le type d'illustration et de dessin appliqué sur les divers volets de la carte.

Notons que la découpe de l'ouverture (11) pourra être obtenue par tout moyen, tel qu'emboutissage ou découpage au laser.

L'épinglette décrite précédemment et illustrée par les dessins est donnée à titre d'exemple. Bien entendu la carte peut supporter tout type d'épinglette et notamment toute épinglette comprenant d'autres moyens de fixation autres qu'un pic et un clip. En effet, le bouton de fixation (3) peut être un écrou ou un autre dispositif. Par ailleurs l'épinglette peut aussi avoir d'autres formes de pic ou plusieurs pics.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

Revendications

1. Carte support pour épinglette comprenant une plaquette (1), au moins un pic (2) et un moyen de fixation de ce pic tel qu'un clip (3) ou similaire, caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille d'encastrement (21, 210, 211) d'épaisseur sensiblement égale à celle de la plaquette et comprenant une ouverture d'encastrement (11) conforme au contour de la plaquette (1), et une feuille d'accrochage (22, 240, 221) solidaire de la feuille d'encastrement respectivement (21, 210, 211) et qui comprend au moins une ouverture (25) laissant passage avant au moins pic (2), ladite feuille d'accrochage étant disposée entre la plaquette (1) et le moyen de fixation (3), ladite ouverture d'encastrement (11) étant destinée à recevoir ladite plaquette (1) de l'épinglette.

2. Carte support d'épinglette selon la revendication 1 caractérisée en ce que la carte comprend une plaque support (20) munie d'une ouverture propre à contenir le moyen de fixation (3) ou l'épinglette, l'épaisseur de ladite plaque support (20) étant sensiblement égale à l'épaisseur dudit moyen de fixation (3).

3. Carte support d'épinglette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce qu'elle comprend au moins deux volets (21-23, 210-27, 221-222) reliés par une bande d'écartement (24) dont la largeur (1) est au moins égale à l'épaisseur (e) du moyen de fixation (3).

4. Carte support d'épinglette selon la revendication 3, caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille à trois volets (21, 22, 23) d'épaisseur sensiblement égale à celle de ladite plaquette, un premier volet latéral (22) étant replié derrière un volet central (21), un deuxième volet latéral (23) étant replié derrière le premier volet latéral, le volet central (21) constituant la feuille d'encastrement et comprenant l'ouverture d'encastrement (11) conforme au contour de ladite plaquette, le premier volet latéral comprenant au moins une ouverture (25) laissant passage audit au moins un pic.

5. Carte support d'épinglette selon la revendication 4 caractérisée en ce que le premier volet latéral (22) est collé au dos du volet central (21).

6. Carte support d'épinglette selon la revendication 5, caractérisée en ce que le volet central (21) et le deuxième volet latéral (23) comprenant entre eux deux lignes de pliage séparées par une bande (24) de largeur sensiblement égale à la hauteur perpendiculairement à la plaquette entre la face arrière de cette plaquette et l'extrémité du moyen de fixation (3).

7. Carte support d'épinglette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille (21) d'une épaisseur au moins égale à la plaquette de l'épinglette collée sur la face avant de la plaque support (20).

8. Carte support d'épinglette selon la revendication 7, caractérisée en ce que ladite feuille comprend un prolongement replié pour former volet arrière rabattable sur la face arrière de ladite plaque.

9. Carte support d'épinglette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la face avant (10) de la feuille d'encastrement (21, 210, 211) porte un motif imprimé (12).

10. Carte support d'épinglette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la feuille d'encastrement (21, 210, 211) est en papier fort ou en carton.

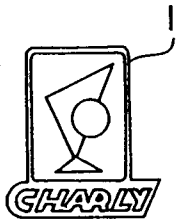


Fig 1A

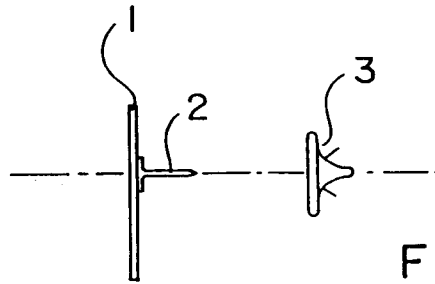


Fig 1B

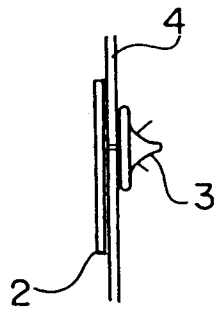


Fig 1C

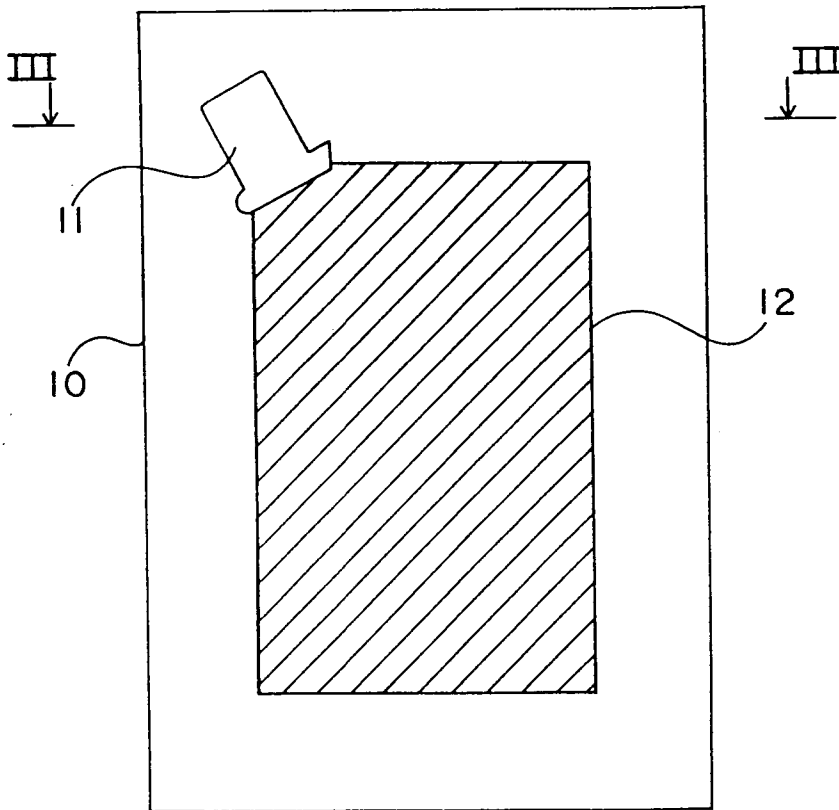
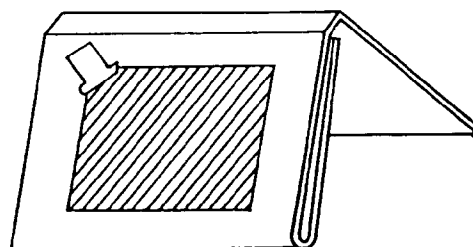
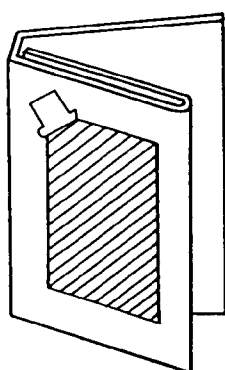
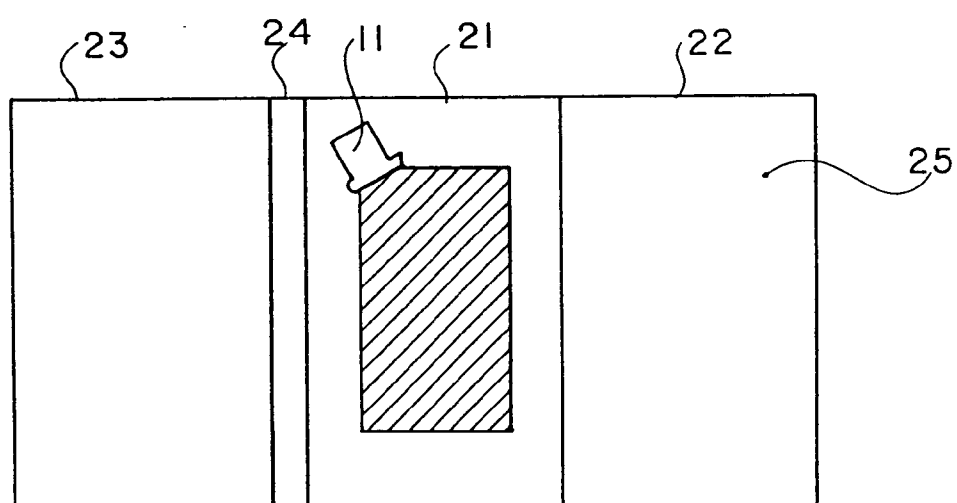
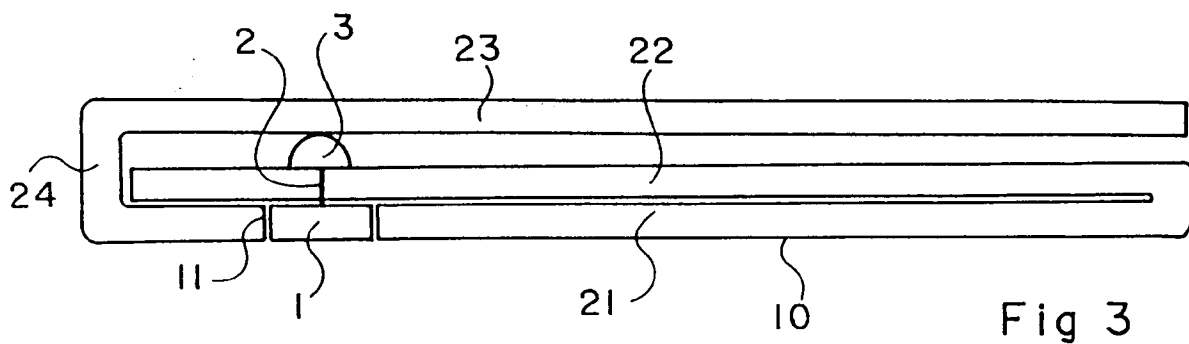


Fig 2



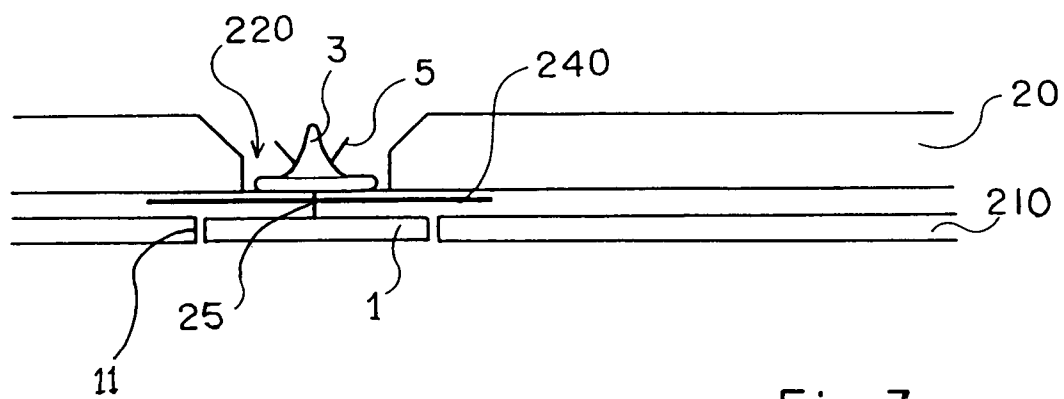


Fig 7

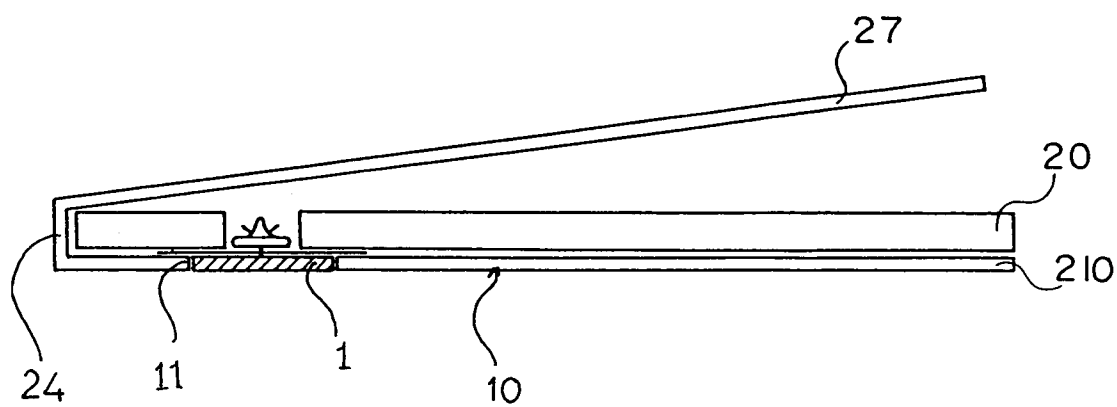


Fig 8

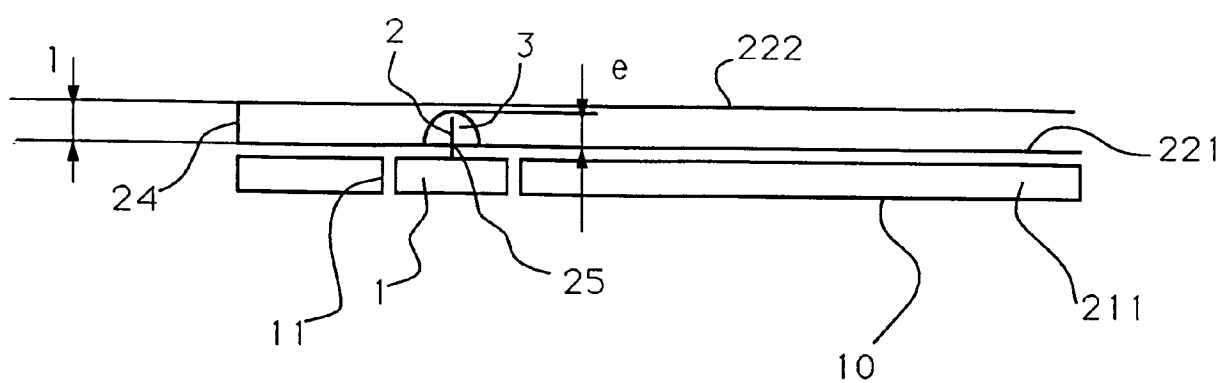


Fig 9



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 42 0340

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	FR-A-1 156 141 (CELHAY) * le document en entier * ----	1	B42D15/02 B42D15/04 B65D73/00
A	FR-A-2 306 840 (SUSSMAN) * le document en entier * ----	1	
A	US-A-4 083 448 (ZAMPINI, STEFANI) * le document en entier * ----	1	
A	FR-A-1 223 612 (BENSIMON) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			B42D B65D A44B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25 Novembre 1993	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)